



Mandat de dépôt d'une Autorisation Environnementale

Je soussigné LE SENECHAL Philippe, ci-dessous désigné comme « Mandant » déclare sur l'honneur donner mandat à la personne ci-dessous désignée comme « Mandataire », aux fins qu'elle dépose numériquement sur le site Internet <https://entreprendre.service-public.fr/>, le dossier de ma demande d'autorisation environnementale décrite aux articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, relative au projet LIAISON AUTOROUTIERE CONCEDEE ENTRE MACHILLY ET THONON-LES-BAINS (A412) et de la SUPPRESSION DES PASSAGES À NIVEAU N°65 ET N°66 À PERRIGNIER.

Cadre réservé au MANDANT :

Si personne physique :

Nom : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : _____ à _____
Adresse : _____
Code postal et ville : _____

Si personne morale :

Organisme : AMEDEA
SIRET : 92170385600028
Adresse du siège social : CENTRE D'ENTRETIEN AREA D'ANNECY, LA RAVOIRE
Code postal et ville : 74370 EPAGNY METZ-TESSY

Représentée par :

Nom : Le Sénéchal
Prénom(s) : Philippe
Né(e) le : 27/12/1983 à Treves

Cadre réservé au MANDATAIRE :

Nom de la personne en charge du dossier : Jourdheuil _____
Prénom(s) de la personne en charge du dossier : Guillaume _____
Organisme : GIE A412 _____
SIRET : 93028197700015 _____
Adresse du siège social : 7 PLACE DE L'EUROPE, _____
Code postal et ville : 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY _____

Fait à Archamps

Le 17/12/2025

Signature du mandant :

Philippe LE SENECHAL

✓ Certifié par yousign

Guillaume JOURDHEUIL

✓ Certifié par yousign

Signature du mandataire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents de l'Etat en application du code de l'environnement.

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Direction Générale de la Prévention et des Risques. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.



Mandat de dépôt d'une Autorisation Environnementale

Je soussigné LELOUP Béatrice – Directrice Régionale AURA – SNCF Réseau, ci-dessous désigné comme « Mandant » déclare sur l'honneur donner mandat à la personne ci-dessous désignée comme « Mandataire », aux fins qu'elle dépose numériquement sur le site [Service-public.fr](https://service-public.fr) le dossier de ma demande d'autorisation environnementale décrite aux articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, relative au projet de suppression des passages à niveau 65 et 66 de Perrignier (Haute-Savoie).

Cadre réservé au MANDANT :

Organisme : SNCF Réseau
SIRET : 412 280 737 20375
Adresse du siège social : 15-17 rue Jean-Philippe Rameau CS
Code postal et ville : CS80001 - 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex

Représenté par :

Béatrice LELOUP
Directrice Régionale AURA
SNCF Réseau
78 Rue de la Villette – 69625 Lyon Cedex 3

Cadre réservé au MANDATAIRE :

Nom de la personne en charge du dossier : Le Sénéchal
Prénom(s) de la personne en charge du dossier : Philippe
Organisme : AMEDEA
SIRET : 92170385600028
Adresse du siège social : Centre d'entretien AREA d'ANNECY, La Ravoire
Code postal et ville : 74370 EPAGNY METZ-TESSY

Fait à Archamps

Le 24/09/2025

Signature du mandant :

leloup beatrice

Signature du mandataire :

Philippe LE SENECHAL

✓ Certified by yousign

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents de l'Etat en application du code de l'environnement. 24-09-2025 12:54 UTC+0

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Direction Générale de la Prévention et des Risques. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

DIRECTION REGIONALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
Immeuble Le Dauphiné
78 Rue de la Villette - 69425 LYON CEDEX 03



Philippe Le Sénéchal
Directeur opérationnel
AMEDEA
74 rue Louis Rustin - EUROPA 3
74160 ARCHAMPS

Lyon, le 24-09-2025 | 09:24 CEST

n. Réf. : PPRO. JPR.BG. – D2025 - 333
Affaire suivie par jerome.prudhomme@sncf.reseau.fr

Objet : Mandat dépôt DDAE PN65 et 66

Monsieur le Directeur,

Suite à notre note du 27 mars 2025, et à votre courrier du 16 avril 2025, AMEDEA a confirmé sa volonté d'intégrer les travaux de suppression des passages à niveaux de Perrignier au dossier de demande d'autorisation environnementale de la liaison A412, puisque ces opérations sont considérées comme un projet global au sens de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement.

En effet, l'opération de suppression des passages à niveau, relevant de l'arrêté préfectoral de DUP du 12 juillet 2019 au bénéfice de SNCF Réseau, est intégrée à l'actualisation de l'évaluation des incidences globales du projet A412, conformément à l'article L.122-1-1 III du Code de l'environnement.

Aussi, conformément à l'article L. 181-20 du code de l'environnement, il est convenu qu'une seule autorisation environnementale soit sollicitée pour l'ensemble des pétitionnaires que sont AMEDEA pour le projet A412 et SNCF Réseau pour le projet de suppression des passages à niveau de Perrignier.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage de l'opération de suppression des passages à niveau de Perrignier est assurée par le Département de Haute-Savoie et SNCF Réseau. SNCF Réseau étant bénéficiaire de l'arrêté d'utilité publique du 12 juillet 2019, SNCF Réseau, par délégation du Département, sera le pétitionnaire de l'opération précitée.

SNCF Réseau donne mandat à AMEDEA pour le représenter en tant que dépositaire unique du dossier auprès des services instructeurs de l'Etat.

Le formulaire de dépôt conjoint dument complété est joint au présent courrier.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en tant que dépositaire unique, AMEDEA sera le seul interlocuteur de l'administration quant à l'instruction de ce DDAE. Aussi, nous vous demandons de nous associer à tout échange ou sollicitation relevant de l'opération de suppression des passages à niveau de Perrignier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Béatrice LELOUP



Directrice Régionale Auvergne-Rhône-Alpes
SNCF Réseau

Copie : CD74 – Patrice VIVIER



SNCF RESEAU
MADAME BEATRICE LELOUP
DIRECTRICE TERRITORIALE DE SNCF
RESEAU
78 RUE DE LA VILLETTE 69003 LYON

Annecy, le **29 AVR. 2025**

Nos réf. : 2025-SI-SP-NS-603-LE57

Affaire suivie par : Patrice VIVIER – dgaim-direction@hautesavoie.fr

Objet : Suppression des PN 65 et 66- commune de Perrignier
Dossier de demande d'autorisation environnementale

Madame la Directrice,

Pour faire suite à votre note datée du 27 mars dernier relative à la stratégie procédurale du projet de suppression des PN 65 et 66 à Perrignier et, concluant à ce que ce projet s'inscrive dans une autorisation environnementale unique portée par le concessionnaire de l'A412, je donne mon accord pour que la partie relative aux infrastructures routières du projet de suppression des PN porté par le Département soit également intégrée à cette procédure environnementale unique.

A cet effet et étant donné l'imbrication des projets portés par SNCF Réseau et par le Département dans le cadre du projet de suppression des PN, le Département mandate SNCF Réseau afin de transmettre au concessionnaire de l'A412 les éléments d'étude du projet de suppression des PN sous maîtrise d'ouvrage départementale. Ces éléments d'étude sont ceux exclusivement nécessaires à la mise à jour du dossier d'étude d'impact et du dossier d'autorisation environnementale unique ou de toute autre procédure unique qui sera portée par le concessionnaire.

Dans ce cadre, les services techniques du Département vous transmettront l'ensemble des éléments nécessaires à la mise à jour des dossiers et sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueux hommages.

Martial SADDIER

Copies : Nicolas RUBIN, 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental

Lionel TARDY, Vice-Président du Conseil départemental

Joël BAUD-GRASSET et Chrystelle BEURRIER, Vice-Présidents du Conseil départemental

Patricia MAHUT et Richard BAUD, Conseillers départementaux du canton de Thonon-les-Bains

Josiane LEI, Conseillère départementale du canton d'Evian-les-Bains